



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

*Le soutien au rôle parental...
du vent dans les voiles pour les familles*

REVENDICATIONS

NOVEMBRE 2006

INTRODUCTION

La Rencontre nationale 2006 de la FQOCF s'est inscrite dans la suite de la consultation sur le soutien au rôle parental entreprise au printemps dernier auprès des OCF des 17 régions du Québec. Il s'agissait d'une première expérience de ce genre pour les membres de la Fédération dans la mesure où une telle démarche a été articulée en fonction de la rencontre nationale qui constitue annuellement le principal rassemblement des OCF.

Le document de consultation a été élaboré par un comité de travail issu du CA de la Fédération. La richesse des discussions, qui se sont tenues dans le cadre de ce comité, laissait présager les échanges stimulants que les organismes nous ont dit avoir tenus avec les familles de leur milieu.

Le présent document constitue un résumé sommaire de l'ensemble des éléments issus des échanges des deux journées de rencontre les 9 et 10 novembre dernier.

NOTE : Afin d'alléger le texte, veuillez noter que le féminin englobe le masculin.

REVENDEICATIONS GÉNÉRALES

REVENDEICATION # 1

La FQOCF réclame de l'État des mesures universelles, pour toutes les familles, auxquelles toute la société doit contribuer (et pas seulement les parents).

Depuis plusieurs années, la FQOCF se fait l'écho des besoins des parents, confrontés :

- à un système de santé et de services sociaux de moins en moins accessible;
- à la difficulté d'obtenir une place en garderie subventionnée;
- à la hausse constante des frais cachés dans l'éducation primaire et secondaire, mais aussi collégiale ou universitaire de leurs enfants;
- à l'obligation de faire des choix de vie professionnelle et personnelle qui ne correspondent pas à la façon dont ils voudraient construire et élever leur famille.

Dans leurs discussions sur les revendications liées aux différentes étapes de vie des familles, les groupes ont identifié de nombreux domaines dans lesquels les mesures offertes ne sont pas véritablement universelles et devraient l'être.

Plusieurs d'entre eux ont souligné qu'il est important que toute la société contribue à faire en sorte que les programmes offerts soient véritablement universels.

REVENDEICATION # 2

La FQOCF exige un régime fiscal horizontalement équitable pour les familles avec enfants.

L'obtention d'un régime fiscal équitable pour les familles est une revendication de longue date de la FQOCF.

Un exemple, donné par l'économiste Pierre Fortin, lors du colloque sur le Soutien économique aux familles, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance en novembre 2003, aide à mieux faire comprendre l'enjeu d'un régime fiscal horizontalement équitable pour les familles : il prend pour exemple une famille de deux adultes et trois enfants qui aurait un revenu annuel de 60 000 \$. En prenant comme base de calcul qu'un enfant requiert environ les deux tiers des ressources financières nécessaires à un adulte, les parents se retrouvent avec 15 000 \$ chacun. Or, actuellement cette famille reçoit presque le même traitement fiscal qu'un couple sans enfant qui fait le même revenu, et dont chaque membre dispose alors de 30 000 \$. Un régime fiscal horizontalement équitable est un régime qui tiendrait compte de la charge financière que représente un enfant dans sa façon d'imposer les revenus de ses parents.

Dans plusieurs régions, les participantes ont mis de l'avant diverses mesures concrètes qui permettraient d'augmenter l'équité horizontale du régime fiscal. Plusieurs ont suggéré que la loi sur l'impôt tienne compte du nombre de personnes dans le ménage, un principe connu en France sous le nom de « quotient familial ». D'autres ont demandé le relèvement du seuil de faible revenu utilisé pour définir les critères d'accessibilité de plusieurs programmes gouvernementaux.

La FQOCF entend toujours favoriser les mesures qui seront les plus équitables, pour le plus grand nombre possible de familles.

REVENDEICATION # 3

La loi constitutive du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine confère au ministre le mandat de conseiller le gouvernement, ses ministères et ses organismes sur toute question relevant de sa compétence, et d'assurer la cohérence des actions gouvernementales dans ces domaines. À ce titre, il doit notamment coordonner les interventions gouvernementales qui touchent de façon particulière les domaines de sa compétence.

Pour l'aider à mieux assumer ces responsabilités,

La FQOCF demande la mise en place d'une « clause famille », pour que chacune des mesures prises par le gouvernement qui touche les familles contribue de façon cohérente à leur mieux-être.

Cette clause serait semblable à la « clause environnement » qui oblige chaque ministère, au moment du dépôt d'un projet de loi, à s'assurer que les mesures envisagées auront un impact nul ou positif sur l'environnement ou à identifier dès cette étape les mesures de mitigation d'éventuels impacts négatifs.

RENDICACION # 4

Les OCF jouent un rôle important d'entraide, d'appui et d'accompagnement des familles à toutes les étapes de leur vie. Ce rôle est mal reconnu par le gouvernement et les institutions gouvernementales : il ne met pas à profit les connaissances qu'ont les OCF des situations vécues par les familles, de leurs attentes, de leurs besoins et leur capacité à travailler avec elles.

Le financement de base octroyé aux OCF demeure largement inférieur à celui octroyé aux organismes communautaires qui oeuvrent dans des secteurs comparables, auprès des jeunes ou des femmes en difficulté. Pour cette raison,

La FQOCF demande au gouvernement de reconnaître l'importance des organismes communautaires Famille comme milieux de vie, comme interlocuteurs et comme acteurs sociaux et exiger un soutien financier équitable qui leur permette de réaliser pleinement leur mission auprès de toutes les familles du Québec.

RENDICACION # 5

Les OCF veulent être des milieux de vie ouverts à toutes les familles, ils doivent toutefois limiter cette ouverture lorsqu'ils organisent des activités dans le contexte de programmes gouvernementaux (fédéraux ou québécois) qui ciblent des familles particulièrement défavorisées ou à risque. Ils demandent donc :

Que les OCF disposent des ressources nécessaires pour offrir leurs activités sur la base des besoins des parents (universalité, approche globale) et non sur celle des critères de vulnérabilité, dans le respect de l'autonomie des organismes.

RENDICACION # 6

Les dangers de la dévalorisation du rôle des parents, dans un contexte marqué par l'exigence de performance et l'importance accordée aux « experts », ont été mentionnés dans les échanges autour de chacune des étapes de vie des familles. Toutefois, c'est au moment de l'adolescence que cette dévalorisation semble être la plus marquée. Plusieurs ont demandé :

Que le gouvernement, en lien avec les OCF, mène une campagne de valorisation du rôle parental, pour toutes les étapes de la vie des familles.

Dans le domaine de la Santé

REVENDEICATION # 7

Cette revendication a fait l'objet de nombreuses discussions et constitue un indispensable outil de prévention auprès des familles à cette étape de leur vie.

Que tous les services de périnatalité offerts soient véritablement accessibles à toutes les familles et que le gouvernement augmente les ressources matérielles et humaines consacrées à ce domaine.

REVENDEICATION # 8

Qu'il s'agisse de trouver un pédiatre ou encore d'obtenir des soins spécialisés, plusieurs demandes émanant de différentes régions à travers le Québec font ressortir les difficultés qu'ont les parents à avoir accès à des services de professionnels de la santé pour leurs enfants. Les OCF revendiquent donc :

Que le réseau de la santé rende davantage de ressources professionnelles (pédiatres, orthophonistes, etc.) accessibles aux parents et à leurs enfants, sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans le domaine de l'Éducation

REVENDEICATION # 9

Des parents ont noté que certaines écoles offraient des activités qui débordent de leur cadre d'intervention, mais ne répondaient pas aux besoins directement en lien avec leur rôle dans la vie des familles : la situation est particulièrement difficile pour les familles immigrantes, souvent peu familières avec le milieu scolaire. La consultation a ainsi été l'occasion pour plusieurs de demander :

Que les commissions scolaires limitent leur offre de soutien aux parents sur les questions directement reliées à la participation de leurs enfants au monde scolaire (pré-requis de l'entrée à l'école, ateliers d'introduction à la vie scolaire, de suivi des devoirs et des leçons).

Dans le domaine des services de garde

REVENDEICATION # 10

Dans certaines régions, les parents ont souhaité une plus grande reconnaissance, y compris financière, du choix que font certains d'entre eux de demeurer à la maison pour élever leurs enfants. Toutefois, presque partout, les discussions ont surtout fait ressortir la demande d'une plus grande flexibilité des services de garde : un groupe de discussion a même proposé l'organisation d'un service de jumelage qui permettrait à deux enfants de se partager une place à temps plein dans un CPE.

Que les services de garde soient plus flexibles et que les parents qui le désirent puissent y inscrire leurs enfants à temps partiel, conformément à leurs besoins.

REVENDEICATION # 11

Les questions relatives aux services de garde, à leur coût ou carrément à leur absence, ont été abordées dans presque toutes les régions. Les participantes à la consultation ont cité les difficultés particulières posées par les journées pédagogiques, mais plus encore par les trois périodes sensibles que sont la semaine de relâche, la semaine qui précède le début des camps de jours estivaux et celle de la fin août, juste avant le début de l'école. Les services offerts durant cette période par les commissions scolaires varient d'un endroit à l'autre et demeurent souvent aléatoires. Souvent les parents n'ont d'autre choix que de recourir à des solutions alternatives coûteuses. Pour cette raison, ils ont demandé :

Que le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports et les municipalités prévoient conjointement une offre de services de garde qui répondent à l'ensemble des besoins des parents.

Dans le domaine du travail

REVDICATION # 12

La FQOCF s'est déjà associée à une demande similaire, formulée il y a quelques années déjà par une coalition de centrales syndicales et d'organismes communautaires québécois. À l'heure actuelle, cette revendication ne fait toutefois pas partie de la plateforme de la FQOCF en tant que telle.

Que le congé parental rémunéré soit véritablement accessible à tous les parents, y compris aux étudiantEs, aux pères et aux mères à la maison qui n'auraient pas gagné 2 000 \$ dans l'année précédant l'arrivée d'un enfant.

Dans le domaine des politiques familiales municipales

REVDICATION # 13

Les problèmes liés au transport collectif ont été très souvent mentionnés par les participantes aux consultations, dans les régions éloignées, mais aussi dans les agglomérations de plus petite taille et en milieu péri-urbain. Les parents, qui en dépendent souvent pour eux et leurs enfants, autant que les OCF qui souhaitent que leurs activités soient accessibles au plus grand nombre de familles possibles, demandent :

Que les instances municipales, en particulier dans l'élaboration de leurs politiques familiales, mais aussi les instances régionales accordent une attention prioritaire aux besoins des familles en matière de transport collectif.

REVDICATION # 14

L'absence d'activités autres que sportives offertes aux enfants de 6 à 12 ans et aux adolescents et le coût élevé des activités disponibles ont été mentionnés dans plusieurs régions. Pour cette raison, les participantes ont demandé :

Que les municipalités, dans le contexte de leurs politiques familiales, élargissent la gamme des activités offertes aux adolescentEs pour faire une plus large place aux activités culturelles et artistiques, favorisent les activités intergénérationnelles et s'assurent de rendre l'ensemble financièrement accessible aux familles moins nanties.

Ce que pourraient faire des OCF mieux soutenus aux différentes étapes de la vie des familles

Les OCF qui ont participé à la consultation ont identifié des projets concrets qu'ils souhaiteraient réaliser dans leurs milieux respectifs pour répondre aux demandes des familles, aux différentes étapes de leur vie, mais ne peuvent entreprendre faute de ressources suffisantes.

GROSSESSE ET NAISSANCE

Plusieurs parents et représentantes d'OCF ont fait état de l'isolement social vécu par un grand nombre de jeunes familles et, pour les parents qui sont en emploi, de la détérioration des conditions de travail, notamment pour ce qui est des horaires.

Faute de ressources, les OCF doivent actuellement restreindre l'accès à leurs activités et limiter leur réponse aux besoins de soutien exprimés par les parents. Dans ce contexte, les OCF ont identifié des projets précis, correspondant aux demandes qui émanent du milieu. Ces projets sont autant d'illustrations de ce que les groupes pourraient faire avec davantage de ressources, en fonction des besoins exprimés localement :

- Pouvoir organiser à la fois des :
 - Cafés-rencontres thématiques pour les futurs et les jeunes parents;
 - Activités de marrainage, d'accompagnement ou de prêt de matériel;
 - Cuisines communautaires pour jeunes mamans;
 - Ateliers de stimulation précoce ouverts à tous (sans critères), etc.;
- Avoir des locaux plus grands et mieux adaptés à la demande;
- Élargir leurs heures d'ouverture.

PETITE ENFANCE

Au cours de la consultation, les parents et les représentants des OCF ont identifié plusieurs projets destinés spécifiquement aux familles avec de jeunes enfants : ils souhaiteraient les réaliser au sein de leurs organismes respectifs, mais ne peuvent les entreprendre faute de ressources financières suffisantes. Parmi ces nombreuses initiatives, on peut citer :

- Ateliers et activités père / enfant;
- Création de joujouthèques (prêt et échange);
- Mise sur pied de friperies pour les enfants de 0 à 5 ans
- Mise en place de services de référence et d'échange de gardiennes;
- Formations spécifiques pour les intervenantEs dans les organismes.

ENFANTS DE 6 À 12 ANS

À cette étape, l'entrée à l'école des enfants entraîne d'importantes adaptations pour les familles. Certains des besoins les plus pressants identifiés lors de la consultation interpellent d'ailleurs le monde de l'éducation. Dans plusieurs régions, les participants ont aussi noté qu'il y a peu de services ou d'activités organisées à l'intention des 6-12 ans, et encore moins pour accompagner les parents.

Plusieurs besoins formulés par ces derniers vis-à-vis des OCF reflètent un désir de continuité avec les activités organisées pour eux et leurs petits aux étapes précédentes. C'est ainsi que, s'ils en avaient les moyens, les organismes Famille mettraient sur pied des :

- Ateliers de soutien au rôle parental (développement de l'enfant, discipline, estime de soi) pour les parents de 6-12 ans;
- Ateliers culturels pour les enfants, et en particulier pour les filles, négligées par rapport aux activités offertes aux garçons;
- Activités familiales, comme des fêtes ou des sorties;
- Camps de jour durant la période estivale;
- Prêts d'équipement sportif.

FAMILLES AVEC ENFANTS DE 12 À 18 ANS

Les échanges autour de la situation et des besoins des familles avec enfants de 12 à 18 ans ont fait émerger deux thèmes majeurs : l'ampleur des préoccupations, voire de l'angoisse des parents et l'absence ou presque d'activités ou de soutien offert aux familles à cette étape de leur vie.

Plusieurs participantes ont souligné l'importance d'avoir une « approche qui sorte du modèle curatif » (violence, décrochage scolaire, etc.) et d'agir plutôt en accompagnement ou en prévention. Presque partout, les OCF ont souligné jusqu'à quel point le manque de ressources financières limitait leur capacité à répondre aux besoins des familles avec adolescents. Les demandes formulées par les parents ou les initiatives que les OCF souhaiteraient réaliser, s'ils en avaient les moyens, s'articulent autour de deux axes précis :

- Le soutien au rôle parental (sessions d'information, cafés-rencontres, ateliers de gestion des conflits, etc.);
- Des activités parents-ados (fêtes, sorties, activités, etc.), qui, lorsque c'est possible, impliquent aussi les adolescents dans l'organisation des événements.

FAMILLES AVEC DE JEUNES ADULTES

Partout, les consultations ont fait ressortir à quel point le nouveau phénomène de la longue cohabitation de jeunes adultes avec leurs parents a pris de l'importance dans toutes les couches de la société. Il suscite de nombreux questionnements, car la cohabitation devient souvent problématique (pour de nombreuses raisons). Plusieurs parents se sentent désemparés, isolés et ne savent comment faire face à la situation. La réalité des parents dont les jeunes adultes souffrent de problèmes de santé mentale ou de comportements (violence, abus, criminalité, etc.) est particulièrement difficile.

Les OCF qui offrent de l'appui aux parents dont les jeunes adultes vivent encore à la maison ne sont pas nombreux, même si cette préoccupation est implicite dans la formulation de la mission de nombreux OCF. L'importance de la prévention et d'un appui en amont, afin d'aider les familles à développer l'autonomie chez leurs membres les plus jeunes, a été citée à plusieurs reprises.

Ceux qui souhaitent agir, mais ne peuvent le faire faute de ressources adéquates, voudraient :

- Créer des groupes d'échange et de soutien parental;
- Offrir des conférences sur le sujet;
- Organiser des ateliers sur divers thèmes (autonomie financière et gestion du budget, respect, faire face au chantage, etc.).

La méconnaissance de ce nouveau phénomène a amené les OCF à formuler la proposition suivante :

Que la Fédération étudie le nouveau phénomène des jeunes adultes demeurant au domicile parental plus longtemps, qu'elle documente et appuie ses membres dans la mise en place de soutien pour ces familles